

A transmettre depuis sa boîte mél professionnelle à l'adresse électronique de sa circonscription au moins 48 heures avant (dont 24 heures ouvrées)

Nom / Prénom

École

à Monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Loire Atlantique
S/c de Madame/Monsieur l'Inspectrice(eur) de l'Éducation Nationale
Circonscription de

Le octobre 2025

Objet : Déclaration d'intention de grève.

Monsieur le Directeur académique

La Loi n°2008-790 du 20/08/2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je, soussignée,, chargée de fonctions d'enseignement à l'école, déclare mon intention de participer au mouvement de grève :

Le lundi 3 novembre 2025
Le mardi 4 novembre 2025
Le mercredi 5 novembre 2025
Le jeudi 6 novembre 2025
Le vendredi 7 novembre 2025
Le lundi 10 novembre 2025
Le mercredi 12 novembre 2025
Le jeudi 13 novembre 2025
Le vendredi 14 novembre 2025
Le lundi 17 novembre 2025
Le mardi 18 novembre 2025
Le mercredi 19 novembre 2025
Le jeudi 20 novembre 2025
Le vendredi 21 novembre 2025
Le lundi 24 novembre 2025
Le mardi 25 novembre 2025
Le mercredi 26 novembre 2025
Le jeudi 27 novembre 2025
Le vendredi 28 novembre 2025

Le lundi 1^{er} décembre 2025
Le mardi 2 décembre 2025
Le mercredi 3 décembre 2025
Le jeudi 4 décembre 2025
Le vendredi 5 décembre 2025
Le lundi 8 décembre 2025
Le mardi 9 décembre 2025
Le mercredi 10 décembre 2025
Le jeudi 11 décembre 2025
Le vendredi 12 décembre 2025
Le lundi 15 décembre 2025
Le mardi 16 décembre 2025
Le mercredi 17 décembre 2025
Le jeudi 18 décembre 2025
Le vendredi 19 décembre 2025

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

Je vous prie, Monsieur le Directeur académique, d'agréer mes respectueuses salutations.

Signature